



Rue Saint-Jean
71700 TOURNUS
Tél. 03.85.51.76.77
Mail. 0710535w@ac-dijon.fr

Madame le Principal
A
Mesdames et Messieurs les Parents des Elèves

BOURSES DES COLLEGES

La campagne de bourse des collèges est ouverte

du 1er septembre au 15 Octobre 2020

La demande de bourse des collèges doit être réalisée en ligne par les TELESERVICES

- 1 - Pour les nouveaux élèves : les codes d'accès aux téléservices ont été notifiés par mail
- 2 - Pour les élèves déjà scolarisés au Collège les années précédentes : les codes d'accès restent inchangés.

Si cette information ne vous est pas parvenue, ou si vous avez des problèmes de connexion, vous devez contacter rapidement le secrétariat du collège.

IMPORTANT : si une modification de la situation familiale est intervenue au cours de l'année 2020 (décès de l'un des parents, divorce ou séparation attestée, changement attesté de la résidence exclusive de l'enfant), vous devrez compléter UNIQUEMENT un dossier au « format papier » (à demander au Secrétariat du collège).

En cas de difficulté pour saisir votre demande en ligne, une aide peut vous être apportée, sur rendez-vous.

Vos contacts au collège sont :

- Mme CHANFRAY - Secrétariat Administration
- Mme MARTIN – Assistante sociale

Je ne saurais que trop vous rappeler l'importance de cette campagne. Une bourse de collège peut vous aider à régler les frais de demi-pension (la bourse est déduite de la facture).

N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT POUR SAISIR VOTRE DEMANDE

AUCUNE SAISIE EN LIGNE NE POURRA ETRE EFFECTUEE APRES LE 15 OCTOBRE 2020

Mme B. BERNARD

✂ -----
Coupon détachable à compléter et à remettre au Secrétariat du Collège avant le 10 octobre 2020

M.....

Responsable(s) légal(aux)

De l'élève Classe

- atteste(nt) avoir reçu l'information concernant la campagne de bourse des collèges

- dépose(nt) un dossier de demande de bourse OUI - NON

Date et signature,

Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2020-2021 **Articles R.531-1 à D.531-12 du Code de l'éducation**

Vous souhaitez faire une demande de bourse de collège ?

La bourse de collège a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un collège

▶▶ Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de collège ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

1) les ressources de la famille : appréciées selon le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019 du ménage du demandeur.

les enfants à charge : c'est le nombre total d'enfants mineurs ou en situation de handicap et d'enfants majeurs célibataires tel qu'il figure sur votre avis d'impôt sur le revenu.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafonds de revenus à ne dépasser	15 609	19 210	22 812	26 414	30 017	33 619	37 220	40 822

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant et estimer son montant.

Comment faire votre demande de bourse de collège ?

Pour les collèges publics, la demande de bourse s'effectue en ligne avec votre compte Education nationale jusqu'au 15 octobre 2020.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant ou consulter : www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college et utiliser le simulateur de bourse en ligne

CONTACTS AU COLLEGE

- **Mme CHANFRAY - Secrétaire**
- **Mme MARTIN - Assistante Sociale**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité



Demander une bourse de collège

En ligne c'est plus simple et efficace !

Du 1^{er} septembre au 15 octobre 2020

Vous êtes plus
de **400 000**
à avoir fait une
demande en ligne
en 2019

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'impôt 2020



L'identifiant
et le mot de passe
de mon compte
Éducation nationale (ATEN)
fournis par le collège
ou
de mon compte
France Connect



Mon adresse
de messagerie
électronique

Le déroulement de ma demande

1

Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ATEN ou



<https://teleservices.ac-dijon.fr/ts>

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

2

Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.

3

Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.

4

Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-college